

Séance publique du 13 novembre 2006

Délibération n° 2006-3765

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Renouvellement de la convention passée avec la fédération d'équipes de recherche de l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (Othu)**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Il est rappelé que l'Othu est né de la volonté commune de l'Insa et de la Communauté urbaine de mieux structurer les actions de recherche dans le domaine de l'eau.

Cette action a abouti à la constitution d'une fédération d'équipes de recherche dénommée Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (Othu), regroupant depuis 1999 les établissements suivants :

- Cemagref,
- école centrale de Lyon,
- école nationale des travaux publics de l'Etat,
- Insa,
- université Lyon I,
- université Lyon III,
- bureau de recherches géologique et minière.

L'Othu est un laboratoire hors murs qui s'appuie sur un ensemble d'appareils de mesure installés sur le système d'assainissement communautaire et les milieux récepteurs.

Les principaux objectifs scientifiques sont les suivants :

- acquérir des connaissances sur la pluie, les rejets urbains en temps de pluie et leur impact sur les milieux,
- mettre au point des stratégies de gestion durable des eaux produites par l'agglomération, permettant de diminuer les risques d'inondation liés au ruissellement pluvial, d'améliorer la qualité des milieux naturels et d'optimiser le fonctionnement et la conception des ouvrages d'assainissement.

L'ampleur de ce programme d'études, sa synergie avec les objectifs du développement durable, réaffirmés dans le plan de mandat, constituent des atouts importants pour la Communauté urbaine.

Cette action de partenariat avec le monde de la recherche s'inscrit dans le cadre global des relations privilégiées entre notre collectivité et le monde universitaire. Elle constitue un exemple abouti d'application de la convention de partenariat avec le pôle universitaire lyonnais (PUL).

L'Othu est par ailleurs l'un des vecteurs de l'implication de la Communauté urbaine dans le pôle de compétitivité chimie-environnement (Axelera).

Enfin, l'Othu constitue l'un des observatoires du dispositif Envirhonalp, opération structurante dans le domaine de l'environnement pour un développement durable.

Le bilan qui est dressé des quatre années écoulées de coopération avec l'Othu est très positif sur le plan opérationnel.

Grâce à une collaboration étroite avec les chercheurs des différents laboratoires, il est constaté des avancées importantes pour la gestion du système d'assainissement, notamment sur les aspects suivants :

- choix de techniques de mesure dans le cadre de la mise en œuvre de l'autosurveillance réglementaire,
- application de méthodes scientifiques pour la validation de données de mesure ou d'analyse,
- assistance pour la réalisation de la modélisation générale du réseau d'assainissement,
- définition de modes opératoires pour la gestion des ouvrages de rétention-infiltration,
- meilleure connaissance de l'impact des déversoirs d'orage et élaboration de stratégies de gestion.

Dans ces conditions, il est tout à fait opportun de poursuivre cette collaboration exemplaire en mettant à la disposition de cet observatoire de terrain un certain nombre d'appareils de mesure existants, ou dont l'acquisition ou le remplacement est prévu sur les années 2007 à 2010. Le montant global des investissements est estimé à 300 000 € HT, ainsi réparti :

- mesure de débit	40 000 € HT
- préleveurs-échantillonneurs	40 000 € HT
- sondes d'analyse physico-chimiques	100 000 € HT
- analyseurs en lignes	60 000 € HT
- travaux de raccordement	60 000 € HT

Ces dépenses seront financées chaque année au titre de l'individualisation à intervenir sur l'autorisation de programme globalisée-réseaux d'assainissement.

Les dépenses de fonctionnement annuel sont estimées à 200 000 € HT et correspondent à des frais d'exploitation des stations de mesure et d'analyses biologiques ou physico-chimiques, selon la répartition suivante :

- exploitation des stations de mesure	50 000 € HT
- analyses	150 000 € HT

Les dépenses de fonctionnement seraient imputées pour moitié sur les crédits du budget général (mission écologie urbaine) et pour moitié sur les crédits du budget annexe de l'assainissement. La gestion de l'ensemble de ces crédits sera assurée par la direction de l'eau, pilote du projet.

Conformément aux engagements souscrits dans le cadre du contrat d'agglomération, les dépenses liées à l'OTHU et réalisées par la Communauté urbaine seront aidées par l'Agence de l'eau à hauteur de 50 %.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle environnement le 19 septembre 2006 et fait l'objet d'une note d'information au Bureau le 23 octobre 2006 ;

Vu ledit projet de convention ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Autorise le renouvellement de la convention contractualisant les relations entre la fédération de recherche Othu et la Communauté urbaine.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses se répartissent comme suit :

- 75 000 € HT par an, pour les années 2007 à 2010 à inscrire en section d'investissement du budget annexe de l'assainissement - fonction 2 222 - compte 215 400 à imputer chaque année au titre de l'autorisation de programme globalisée annuelle - réseaux d'assainissement,

- 200 000 € HT par an, en section de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement pour les années 2007 à 2010,

- une recette attendue de l'Agence de l'eau à hauteur de 50 % des dépenses réalisées en section d'exploitation sera inscrite chaque année au budget annexe de l'assainissement - fonction 2 222 - compte 748 000 de la section d'exploitation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,